



**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des  
Médias, des Communications et de l'Espace**

**Procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2015**

Ordre du jour :

1. Echange de vues au sujet de la deuxième étude de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg  
- Suite
2. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Eugène Berger, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant M. Serge Wilmes

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, M. Robert Kerger, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

\*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

\*

1. **Echange de vues au sujet de la deuxième étude de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg  
- Suite**

La deuxième étude de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg a été présentée le 24 avril 2014 à la Commission (pour les détails prière de voir

le procès-verbal de la réunion susmentionnée). La présente réunion, convoquée sur demande du groupe CSV, vise à poursuivre l'échange de vues entamé lors de la réunion du mois d'avril.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- M. le Secrétaire d'Etat rappelle que l'OCDE n'est pas la seule à se prononcer en faveur d'une refonte du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation, mais que cette observation est faite par les acteurs du secteur de la recherche eux-mêmes. Le représentant du Gouvernement précise que ce comité, qui en fait ne s'est plus réuni depuis 2013, fut créé par décision du Conseil de Gouvernement afin de définir des propositions d'objectifs stratégiques ainsi que des priorités nationales de recherche. La loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics a abrogé la loi-cadre sur la recherche publique de 1987 et les comités de coordination interministériels y prévus. Ces comités étaient de fait devenus superfétatoires depuis la conclusion de contrats de performance avec les centres de recherche publics (CRP), de sorte qu'il n'a pas été jugé utile de les réinscrire dans la loi du 3 décembre 2014.

M. le Secrétaire d'Etat précise que les réflexions sont en cours au Ministère pour voir quel organe est le mieux adapté à la mission de planification stratégique qui revenait jusqu'ici au Comité supérieur de la recherche et de l'innovation. Pour ce qui est de la coordination entre les différentes structures de recherche, il s'agit de trancher entre la création d'un nouvel organe chargé de cette tâche et la relance des instances existantes.

Selon le Secrétaire d'Etat, l'Université du Luxembourg et les CRP tentent de leur propre initiative de coordonner leurs missions, sans pour autant poursuivre l'objectif d'une fusion de leurs champs d'action respectifs. Une concurrence saine reste de mise dans le secteur de la recherche, même si des synergies au niveau des équipements s'imposent. Il est par ailleurs souhaitable que les acteurs unissent leurs forces face à la concurrence étrangère.

- Le sujet du développement durable doit être intégré dans la définition de la stratégie nationale de recherche et d'innovation future. A cet effet, des échanges avec le Conseil supérieur du développement durable seraient souhaitables.

- Les efforts doivent être intensifiés afin d'inciter les petites et moyennes entreprises (PME) à investir davantage dans la recherche. L'agence Luxinnovation joue un rôle important en la matière, notamment pour ce qui est de l'implémentation du programme-cadre de recherche européen, Horizon 2020. D'après M. le Secrétaire d'Etat, tant le recteur de l'Université que le directeur du *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) sont très enclins à impliquer les PME dans la recherche.

- M. le Secrétaire d'Etat entend améliorer la coordination avec les autres départements ministériels, comme par exemple avec le Ministère de la Santé dans le domaine de la biomédecine. Il est rappelé que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutient depuis l'année 2014 un premier projet de recherche dans le domaine de l'agriculture.

- Les axes prioritaires de recherche soutenus par le FNR ont été fixés dans leur majeure partie en 2007. Ils seront revus dans le cadre de la définition de la stratégie nationale en matière de recherche et d'innovation. M. le Secrétaire d'Etat entend intégrer les contributions des CRP et de l'Université.

Le fait que le FNR a concentré son action sur certains axes prioritaires a amélioré la qualité de la recherche, même si cela a pour conséquence que des projets qui ne tombent pas dans le champ de ces priorités se voient refuser des fonds publics. Pour ces projets-là, il existe d'autres moyens de subside, comme par exemple le programme « Open » destiné à des projets sans sujet de recherche spécifique. Il existe aussi la possibilité de demander des fonds communautaires.

M. le Secrétaire d'Etat estime que la proposition de l'OCDE de créer davantage de centres d'excellence constitue une piste intéressante à creuser. Il rappelle la création du Centre national d'excellence en recherche sur la maladie de Parkinson qui rassemble, sous l'égide du FNR, l'Université du Luxembourg, le *Luxembourg Centre for Systems Biomedicine* (LCSB), l'*Integrated Biobank of Luxembourg* (IBBL), le *Luxembourg Institute of Health* (LIH) et le Centre hospitalier de Luxembourg (CHL).

- L'égalité des genres dans le domaine de la recherche est un des thèmes majeurs que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend promouvoir pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Seulement 15 % des professeurs à l'Université du Luxembourg sont des femmes, tandis que la moyenne européenne se situe à 20 %. Les contrats de performance et les contrats d'établissement incitent les instituts à promouvoir l'égalité des genres. La création d'une crèche sur le site de l'Université à Belval serait souhaitable. Il n'est pourtant pas prévu que l'Etat devienne gestionnaire d'une telle structure.

- Avant de lancer de nouveaux travaux d'infrastructure, M. le Secrétaire d'Etat entend évaluer les besoins des différents acteurs. La responsabilité finale revient au Fonds Belval en tant qu'organisme en charge de la construction de la cité des sciences, de la recherche et de l'innovation. Il n'est pour l'instant pas prévu d'intégrer la halle des soufflantes dans le site de l'Université.

- Afin d'inciter plus de résidents luxembourgeois à envisager une carrière scientifique, il est nécessaire d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes. Etant donné que les institutions scientifiques misent sur l'excellence internationale, la compétition entre jeunes chercheurs est rude, de sorte que les ressortissants luxembourgeois ont parfois des difficultés à se déjouer de leurs concurrents étrangers.

- D'après le représentant du Gouvernement, l'idée d'un *master* en études de théâtres serait portée par certains professeurs de l'Université du Luxembourg, sans qu'elle n'ait pour l'instant abouti à un projet concret.

- Concernant la coopération avec des pays en voie de développement, M. le Secrétaire d'Etat rappelle que de tels programmes existent entre le LIST d'un côté et le Maroc, la Tunisie et l'Egypte de l'autre. Le LIH quant à lui soutient des programmes d'échange avec les Etats de l'Afrique centrale dans le domaine de la recherche du virus VIH.

## **2. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

La prochaine réunion est fixée au 7 juillet 2015.

Luxembourg, le 6 juillet 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Joëlle Merges

Le Président,  
Simone Beissel